Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

# Comptes de l'exercice 2018

Préavis N° 13/2016 - 2021

Lausanne, le 26 mars 2019

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du préavis

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet les comptes de l'exercice 2018.

#### 2. Considérations générales

Tels que présentés, les comptes 2018 appellent les commentaires suivants :

- Le montant mentionné sous la rubrique "Autres honoraires" comprend les coûts liés aux recours à la Cour constitutionnelle suite aux modifications du RIT.
- Sous la rubrique "Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis" figurent les coûts des recours adressés au Comité de direction.
- Le montant sous la rubrique "Tâches de secrétariat de l'Association" comprend les coûts de trois séances.
- Le montant inscrit sous la rubrique "Frais divers de l'Association" comprend principalement une provision pour le paiement des prestations fournies par l'organe de révision des comptes.
- L'encaisse figurant sous "Recettes diverses" est constituée principalement par les frais de prononcés de la Commission administrative.

# 3. Comptes de pertes et profits 2018

	Budget	Comptes	Comptes
		2018	2017
<u>Charges</u>	739'000.00	719'725.55	714'147.80
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	660'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	23'400.00	19'386.00	19'440.00
Autres honoraires	12'000.00	18'123.20	0.00
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis	15'000.00	12'067.80	5'621.20
Tâches de secrétariat de l'Association	2'500.00	3'225.00	2'662.50
Frais liés à l'élaboration d'un nouveau règlement sur le service des taxis	15'000.00	0.00	0.00
Honoraires extraordinaires	0.00	0.00	6'218.60
Aménagement et entretien de stations de taxis	3'000.00	0.00	0.00
Annonces, documentation, divers	1'300.00	0.00	194.40
Frais divers de l'Association	3'000.00	3'006.85	2'704.70
Rémunération des organes de l'Association	3'000.00	2'160.00	2'580.00
Frais bancaires		656.60	676.40
Charges extraordinaires		300.10	13'250.00

Revenus	746'000.00	768'983.50	828'857.30
Contribution des 12 communes membres de l'Association	465'000.00	475'959.50	465'895.30
Contribution extraordinaire desdites communes	0.00	0.00	73'556.10
Emoluments (taxes diverses)	81'000.00	94'457.00	80'029.90
Redevances d'utilisation du domaine public	200'000.00	190'880.00	202'300.00
Recettes diverses		7'687.00	7'076.00
Résultat d'exploitation			
Excédent de produits de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés"	7'000.00	49'257.95	114'709.50
Récapitulation	Budget	Comptes 2018	Comptes 2017
Total des charges	739'000.00	719'725.55	714'147.80
Total des revenus	746'000.00	768'983.50	828'857.30
Résultat d'exploitation	7'000.00	49'257.95	114'709.50
Capital au 31 décembre 2018 : fr. 254'998.55			

# 4. Bilan (au 31 décembre)

# **ACTIF**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Disponibilités	440'799.55	399'240.40
Débiteurs	86'636.00	71'460.00
Actifs transitoires		
	527'435.55	470'700.40

## Passif

1 ussij			
		<u>2018</u>	<u>2017</u>
Créanciers		50'857.00	27'402.80
Passifs transitoires		221'580.00	237'557.00
Profits et pertes reportés :			
- solde au 1 <sup>er</sup> janvier	205'740.60		
dont à ajouter :			
- excédent de produits de l'exercice	49'257.95	254'998.55	205'740.60
		527'435.55	470'700.40

## 5. Rapport de l'organe de révision

Les comptes de l'exercice 2018 ont été soumis à Fidinter S.A. qui, dans son rapport du 8 février 2019, vous recommande de les approuver.

### 6. Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

## Le Conseil intercommunal,

vu le préavis  $N^{\rm o}$  13 / 2016 - 2021 du Comité de direction, du 26 mars 2019 ;

ouï le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## décide :

d'approuver, tels que présentés dans le préavis  $N^{\circ}$  13 / 2016 - 2021 du 26 mars 2019, les comptes de l'exercice 2018 de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Au nom du Comité de direction

Pierre-Antoine Hildbrand

Le secrétaire Pascal Stoeri